

mars 2024

## **Note d'information sur l'avancement de l'enquête relative à l'incendie suivi de l'explosion d'un camion-citerne le 20 janvier 2023 à Fillinges (Haute-Savoie)**

### **Avertissement :**

*L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.*

*La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.*

*Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.*

Le vendredi 20 janvier 2023, vers 8 h 00, un camion-citerne transportant du gaz propane circule sur la route départementale 907 dite « Route de la vallée du Giffre ». Le chauffeur du poids lourd, qui vient juste de commencer sa journée de livraison, identifie une émanation de fumée suspecte dans sa cabine de conduite, alors qu'il traverse une zone fortement urbanisée. Il décide alors de sortir de cette zone et de stopper son véhicule à proximité du croisement de la RD 907 avec la RD 292, dans une zone moins urbanisée.

Une première tentative d'extinction par le chauffeur est engagée, qui ne permet pas de circonscrire l'incendie. Il sollicite alors l'intervention des pompiers, qui arrivent alors que l'incendie s'étend à tout le véhicule, faisant monter la citerne en température et en pression, ce qui conduit à son explosion.

Le blève provoqué par cette explosion a causé plusieurs blessés dont un grave et des dégâts matériels sur certaines habitations et véhicules se trouvant dans un rayon d'environ 1 km.

Les enquêteurs du BEA-TT ont eu accès au dossier d'enquête judiciaire et se sont rendus sur les lieux de l'accident en février 2023. Outre des discussions avec les personnes intervenues pendant et après l'évènement, ils ont pu accéder aux débris du camion-citerne qui a été intégralement détruit, et les examiner. Sur la base de cet examen ainsi que celui de photos ou vidéos, il apparaît probable que l'incendie soit d'origine électrique.

Des investigations sont encore en cours en parallèle de la rédaction du rapport d'enquête qui devrait être publié d'ici la fin de l'année, après une phase de consultation. Elles concernent d'une part les conditions d'intervention des pompiers en termes de procédures et de moyens et d'autre part les règles de construction des véhicules et des citernes destinés au transport de produits inflammables et/ou explosifs.

--- 000 ---